

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTABOT
DU 29 mars 2023

Présents : Jean-Patrick AUDOUX, Régis BESSIN, Thierry GENDRIN, Michel GRENTE, Anthony HINARD, Céline LEBOUVIER, Gérard LEBOUVIER, Marie LEBOUVIER, Vincent LEFEVRE, Joël POISSON, Brigitte VIBERT.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : LEBOUVIER Gérard

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte-rendu du 11 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS DES CHARGES TRANSFEREES A VILLEDIEU INTERCOM (02-06-2023)

La CLECT évalue les charges transférées et établit un rapport. Tous les conseils municipaux doivent se positionner point par point en donnant un avis favorable ou défavorable à chacun des thèmes. Les règles de majorité ne sont pas les mêmes en fonction des thématiques abordées.

Thèmes	Décisions	Dates	Avis du conseil municipal : favorable ou défavorable	Majorité requise
Reversement IFER aux communes de Margueray, Montbray et Le Guislain	Margueray = 7 404 € Montbray = 3 399 € Le Guislain = 3 016€	01.01.2023	favorable	Unanimité
PSLA Percy-en-Normandie	0 € par habitant	01.01.2023	favorable	Majorité qualifiée
FPIC	Conserver le reversement de droit commun		favorable	Majorité qualifiée
Contingent incendie	Conserver le financement intégral par Villedieu Intercom		favorable	unanimité
Contingent aide sociale	Reverser aux 21 communes historiquement bénéficiaires l'intégralité du montant		favorable	unanimité

Banque alimentaire et Restos du Cœur	Prélèvement de 1,21 € par habitant	01/01/2023	Favorable	Majorité qualifiée
RASED	Prélèvement de 0,15 € par habitant	01/01/2023	Favorable	Majorité qualifiée
Ville en scènes	Rétrocession de la compétence Restitution des AC prélevés	01/09/2023 01/01/2024	Favorable	Majorité qualifiée
Eau et assainissement	Prélèvement de 0,50 € par habitant	01/07/2023	favorable	Majorité qualifiée

Le conseil municipal a voté favorablement à chaque thème. Le conseil municipal a voté les thèmes à l'unanimité sauf la Banque Alimentaire et Resto du Cœur avec 10 pour et 1 abstention.

SALLE DES FETES : ETUDES ET PROJETS (02-07-2023)

Mr le Maire présente le devis de l'entreprise KOYA de La Lande de Lougé (61210). Celui-lui détaille l'estimation du coût des travaux et l'offre de service avec une mission complète de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes. L'estimation totale du coût est de 438 980.43 € HT dont 53 999.43 € HT d'études architecte, missions et diagnostic.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention, décide :

- De retenir l'entreprise KOYA pour toutes les missions citées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

La commission des travaux demande à être conviée lors de la prochaine venue de Mr Sineux, l'architecte de l'entreprise KOYA.

Les travaux commenceront début 2024, la salle des fêtes pourra être louée en 2023. Anthony Hinard demande s'il est possible de construire un abri pour les fumeurs à la salle des fêtes. Régis Bessin demande s'il est possible d'installer des panneaux photovoltaïques. Mr le Maire va s'informer.

SUBVENTIONS ET DEVIS

Les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés à la Préfecture pour la DETR et au Conseil Départemental pour le FIR.

PRET TRAVAUX SALLE DES FETES (02-08-2023)

Pour assurer le financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, et après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :
 - Montant : 300 000,00 €
 - Taux : 3.76 %
 - Durée : 240 mois
 - Périodicité : mensuelle
 - Amortissement : capital constant
 - Frais de dossier : 200,00 €
- De prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement

des échéances et au paiement des intérêts.

- De prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- De conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mr le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

TERRAIN ROUTE DE PERCY

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait décidé d'acquérir les parcelles ZK 74 et ZK 75 qui sont viabilisées. Suite à une demande d'information auprès des services d'urbanisme de la DDTM d'Avranches, ces terrains ne sont plus constructibles. Au vu de cette nouvelle situation, il est décidé d'annuler proposition d'achat.

QUESTIONS DIVERSES

- La prochaine réunion de PLUI sera le 15 avril 2023.
- Les travaux de construction des éoliennes ont commencés. Une réunion publique sera organisée avec l'entreprise qui construit les éoliennes le 28 ou 29 avril 2023.
- L'entrée du GAEC de la Foulnière est dégradée.
- En mars, Charly Varin a réuni les maires et adjoints des communes de l'ancien canton de Percy afin de dialoguer sur les avantages et inconvénients de la création de communes nouvelles. Une prochaine réunion sera organisée en fin d'année.
- Vincent Lefèvre demande si l'antenne téléphonique est raccordée. Mr le Maire lui répond que non.
- Anthony Hinard demande s'il est possible de mettre un bac à fleurs sur le parking de la mairie (entre le poteau et le mur) de façon à ce que les véhicules ne passent plus à cet endroit pour éviter le ralentisseur.
- Gérard Lebouvier demande une date de réfection de l'église.